



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 05

Groupe enseignement général

CBA
Yves Métayer
groupe D2

Fiche de stratégie

- OBJET : Sujet n°5 : l'Europe est-elle condamnée à n'avoir qu'une stratégie de sécurité ou peut-elle avoir une véritable politique de défense ?

P. JOINTE(S) : /

Cinquante ans après l'échec de la Communauté Européenne de Défense, rejetée par le Parlement français, les Etats de l'Union Européenne adoptaient à Helsinki le projet commun de constituer un corps de 60 000 hommes projetables en 60 jours pour une durée d'un an. Le chemin parcouru entre ces deux étapes est révélateur de la méthode européenne des « petits pas ». L'approche fonctionnaliste de la construction européenne a vu dans l'outil militaire un moyen supplémentaire d'intégrer les différents Etats dans un projet fédérateur. La politique extérieure de sécurité commune (PESC) fait son apparition dans le traité de Maastricht en 1992. Le traité de Nice avalise en 2001 la naissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD).

Quelle est aujourd'hui la véritable nature de cette politique ? Quelles en sont les capacités ? Le débat porte essentiellement sur la distinction entre une simple stratégie de sécurité et une politique de défense plus élaborée. La nuance est suffisamment ténue pour mériter qu'on s'y arrête un court instant. Il faut comprendre l'expression « stratégie de sécurité » comme une méthode qui poursuivrait le but global et politique d'assurer aux 450 millions d'habitants de l'UE les conditions nécessaires pour vivre en paix. Ce concept de sécurité collective ne nécessite pas forcément des moyens autonomes mais peut reposer sur un acteur extérieur (l'OTAN). A l'inverse, une « politique de défense » s'entend comme le concept – auquel sont associés des moyens dédiés - propre à assurer la pérennité et garantir la souveraineté d'un Etat. Elle peut être « esprit », possède un lien indissociable avec la figure étatique et nécessite de ressources indépendantes. Il y a entre les deux

notions une distinction majeure d'ambition, de moyens et d'enjeux. Où se situe aujourd'hui l'Europe en la matière ?

Plus qu'un simple dispositif de sécurité collective, la PESD ne pourra pas atteindre le niveau d'une politique de défense cohérente et supranationale. Toutefois, l'environnement international offre aujourd'hui l'opportunité d'une troisième voie en appelant le développement d'une vision stratégique proprement européenne.

Les progrès enregistrés dans le domaine de la PESD sont autant d'outils pour garantir la cohésion de l'Union. Cependant, son intégration politique se heurtera toujours à des dissensions internes interdisant toute politique de défense à proprement parler. L'Europe doit trouver sa voie en développant une vision stratégique indépendante et complémentaire de celle des Etats-Unis afin de répondre aux crises actuelles.

1 FONDEMENTS ET PROGRES DU DISPOSITIF DE SECURITE COLLECTIVE.

Du projet très ambitieux de la CED aux derniers développements de la PESD, l'Europe est parvenue à fédérer des moyens militaires propres à lui assurer une capacité d'action limitée.

11 L'OTAN demeure le fondement de la sécurité collective de l'Europe.

Issu de la Guerre Froide, le lien étroit entre la sécurité collective du continent et les moyens de l'Alliance Atlantique est aujourd'hui confirmé par tous les membres de l'Union¹. Ce rapport est symbolisé par les arrangements « Berlin Plus » conclus en 1996, qui avaient ouvert le recours par l'UEO à des moyens et des capacités de l'Alliance.

12 Des capacités nouvelles comme bras armé de la politique extérieure de l'UE.

La crise des Balkans a souligné la faiblesse des capacités d'intervention de l'Europe sur son propre continent. Le sommet de Saint-Malo en 1998 a consacré le concept d'une « capacité autonome d'action, appuyée sur des forces militaires crédibles ». Le débat sur les « trois D² » a immédiatement souligné l'ambiguïté de ce principe sensé contribuer à la vitalité d'une Alliance renouvée. Toutefois, le Conseil européen d'Helsinki en 1999 a assigné un objectif global à l'échéance 2003 dans le sillage de Saint-Malo tout en lançant le processus d'élaboration de structures militaires autonomes (Comité militaire et Etat-Major) en substitution de celles de l'UEO. Les capacités démontrées aujourd'hui à l'occasion de la relève de la SFOR en Bosnie renforcent le projet de ministre des affaires étrangères inclus dans le projet de Constitution.

2 DES OBSTACLES INTERNES QUI CONDAMNENT L'EMERGENCE D'UNE VERITABLE POLITIQUE DE DEFENSE.

Les évolutions spectaculaires de la PESD, rendues possibles par un contexte stratégique bouleversé en 1989, ne doivent cependant pas occulter les dissensions internes qui perdurent entre les différents membres de l'UE.

21 Le rejet consubstantiel de l'action militaire extérieure.

Au sortir du second conflit mondial, la paix a constitué le fondement absolu de la construction européenne. Il se comprenait alors comme l'absence de guerre sur le continent européen. Impossible dans ces conditions de développer une stratégie entendue comme « dialectique des volontés utilisant la force pour résoudre leur différend » telle que la définit le général Beaufre. Démarche minimaliste, la stratégie de sécurité est longtemps demeurée tournée vers l'intérieur des frontières de l'Europe. Elle a fortement influencé la définition des missions dites de « Petersberg³ », limitées par nature à n'être que le plus petit dénominateur commun des différentes visions stratégiques.

¹ « Notre conception de l'Europe de la défense ne s'oppose en rien à l'OTAN qui demeure naturellement le fondement de la sécurité collective des Alliés. Elle la renforce par l'affirmation d'un partenariat d'autant plus solide qu'il sera mieux équilibré. » Jacques Chirac

² Ni découplage (entre Europe et Etats-Unis), ni duplication (des structures de l'OTAN), ni discrimination (entre alliés appartenant ou non à l'Union européenne)

³ Définies lors du Conseil de l'UEO en 1992 : missions humanitaires, d'évacuation de ressortissants et de maintien de la paix.

22 La permanence des nations.

On a vu le lien étroit qui existait entre la politique de défense et l'Etat qu'elle personnalise. L'identité historique profonde des différents membres de l'Union Européenne est un obstacle évident à l'émergence d'une vision stratégique unique. Il n'est qu'à constater la lecture différente des missions de Petersberg selon les pays. Plus encore, la vision d'Europe puissance à l'échelle mondiale de la France, de puissance régionale alliée privilégiée des Etats-Unis des Britanniques ou d'ensemble neutre reposant de façon très économique sur la puissance Atlantique des Allemands, rend la délimitation d'une politique de défense unifiée bien utopique.

Parallèlement au processus d'intégration politique par nature très lent, l'Europe doit chercher à développer une vision stratégique commune ambitieuse afin de répondre à ses impératifs de sécurité et aux nombreuses crises qui agitent la scène internationale.

3 CLAUSEWITZ AU SECOURS DE L'EDIFICATION D'UNE PENSEE STRATEGIQUE EUROPEENNE.

Face au concept jominien de la pensée stratégique américaine actuelle, dont le caractère majeur est l'anéantissement de l'adversaire, l'Europe peut développer une solution alternative crédible.

31 Une conception constructive de la violence.

« La tuerie est un spectacle horrible ; raison de plus pour attacher plus au prix aux guerres, mais non pour laisser s'émousser par humanité l'épée que l'on porte jusqu'au moment où un autre, armé d'un sabre bien tranchant, vient nous décapiter ». Clausewitz

Le nouveau contexte stratégique de l'après Guerre Froide a fait croire à certains qu'il était temps de récolter les dividendes de la paix. La multiplication des conflits asymétriques est un démenti cinglant. Croire que ces conflits parfois lointains sont sans risques au cœur même de nos sociétés est une erreur flagrante. La pensée de Clausewitz est de ce point de vue un appel au développement de capacités d'action crédibles.

32 La primauté de l'instrument politique.

Clausewitz nous explique que la guerre est avant tout négociation. Elle implique donc la prééminence absolue et permanente du politique afin de lui permettre de remplir les objectifs initialement fixés et que le militaire ne poursuit qu'alternativement et de façon maîtrisée. Ce concept doit guider l'Europe dans le développement d'une capacité d'action autonome suffisante pour régler les conflits dans une perspective de reconstruction viable.

33 Des moyens nécessaires.

A l'heure où les 25 pays de l'Union européenne dépensent moins de 200 milliards d'euros pour leurs défenses contre plus du double pour les seuls Etats-Unis, la question des moyens consacrés revient de façon entêtante. Le ratio entre puissance économique et capacités militaires est étrangement faible et témoigne d'une vision pour le moins angélique des décennies à venir. C'est une véritable stratégie d'harmonisation des moyens dans laquelle l'Europe doit s'engager⁴. Sans chercher à dupliquer les structures de l'OTAN, l'Europe doit posséder en particulier des moyens de planification qui sachent échapper à la tentation de rationalité absolue et tenir compte du « brouillard de la guerre ».

CONCLUSION

L'avenir de l'Europe en tant que vision stratégique indépendante tient essentiellement des rapports qu'elle établira avec l'OTAN. Entre dépendance et duplication totale, une voie originale est possible qui permette à la fois de garantir la paix et la stabilité sur le continent tout en offrant les moyens d'intervenir pour apaiser durablement les crises. Elle doit être considérée comme une approche différente pour la sauvegarde de valeurs que nous partageons avec les Etats-Unis. Cette dichotomie paradoxale est certainement à l'origine des nombreuses incompréhensions qui naissent de part et d'autre de l'Océan Atlantique.

⁴ A l'instar de l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armements (OCCAR).